Document generated on 04/23/2024 9:01 p.m.

Ciné-Bulles
Le cinéma d'auteur avant tout

Éditorial
Des scénarios pour 1985…

Jean-Guy Côté

Volume 4, Number 5, February–March 1985

URI: https://id.erudit.org/iderudit/35248ac

See table of contents

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)
1923-3221 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Côté, J.-G. (1985). Éditorial : des scénarios pour 1985…. *Ciné-Bulles*, *4*(5), 1–2.

Tous droits réservés © Association des cinémas parallèles du Québec, 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

ÉDITORIAL

Des scénarios pour 1985...

Le 7 novembre dernier, trois représentants de l'Association des cinémas parallèles du Québec (A.C.P.Q.) avaient l'occasion, dans le cadre d'audiences, de rencontrer, pour la première fois, les membres du conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma à qui ils présentaient, au nom de l'A.C.P.Q., le mémoire intitulé *Pour une reconnaissance des cinémas parallèles par l'industrie cinématographique québécoise*.

La discussion a porté sur les problèmes de toutes natures auxquels sont confrontés aussi bien des membres de l'A.C.P.Q. que des salles non commerciales qui ne font pas encore partie de l'Association. À travers ces échanges, fort civilisés et courtois, il a été possible de dresser le bilan de la situation actuelle, d'évaluer le plan d'aide de l'Institut québécois du cinéma pour 1984-85, de proposer certaines mesures pour l'année à venir et, également, de soumettre quelques recommandations de nature à améliorer le sort des cinémas parallèles et des cinéphiles.

Au chapitre du bilan, il a été facile de démontrer que la dynamique de l'exploitation du film au Québec a considérablement changé depuis quelques années. On avait pris l'habitude de tracer une frontière déterminante entre les deux familles d'exploitants; d'un côté, les salles dominantes, salles commerciales et ciné-parcs, de l'autre, les cinémas parallèles et les lieux occasionnels de projection, «Il faut maintenant la placer à un tout autre endroit, entre le grand et le petit écran». *(Mémoire de l'A.C.P.Q., page 1).* Ce bilan défavorable s'alourdit lorsque l'on énumère les faits suivants: fermeture de 60 salles commerciales depuis un an, difficultés financières énormes chez plusieurs cinémas parallèles, programmation précipitée de films de qualité en exclusivité à Radio-Québec (l'État se pose en concurrent), popularité sans cesse croissante des vidéo-clubs (on compterait environ 1500 lieux de location au Québec), multiplication des premières de films récents à la télévision anglophone et part grandissante du marché de la télévision payante.

C'est pourquoi il apparaissait évident que: «Qu'elles soient commerciales ou parallèles, toutes les salles de cinéma doivent être mises à contribution, toutes doivent mettre l'épaule à la roue afin de maintenir puis d'augmenter la part du marché du grand écran». *(Mémoire de l'A.C.P.Q., page 2).* Puis, à grands traits, l'A.C.P.Q. a dressé un tableau des cinémas parallèles oeuvrant dans toutes les régions du Québec, souligné leur importance et insisté sur l'originalité et la pertinence de leur intervention, compte tenu de la faiblesse des ressources humaines et financières disponibles, pour l'amélioration de la diffusion du cinéma de qualité au Québec. À preuve, outre la programmation régulière de chacun d'eux, plusieurs animateurs de cinémas parallèles ont mis sur pied des projets novateurs et générateurs de retombées positives pour une fréquentation ultérieure. Citons, entre autres, le *Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue,* la diffusion du patrimoine cinématographique du Saguenay-Lac-St-Jean assurée par les *Vues animées* de Jonquière, *Quelques images de Chine* présenté par le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal, le *Carrousel du film pour enfants* de Rimouski et la *Semaine du cinéma* tenue à l'Université Laval.

Quant au plan d'aide 1984-85 de l'Institut québécois du cinéma, l'A.C.P.Q. a fait ressortir, dans son mémoire, l'absence de programme visant à soutenir le travail, essentiel, des cinémas parallèles. Loin de s'insurger contre les programmes d'aide aux entreprises de distribution, aux exploitants commerciaux et aux festivals établis — il faut plutôt souhaiter leur maintien et leur bonification —, l'A.C.P.Q. a fait remarquer qu'il était incompréhensible qu'on n'ait fait aucun cas, ou trop peu de cas, du travail quotidien des cinémas parallèles qui oeuvrent dans des conditions parfois très pénibles et doivent compter, pour la plupart, sur le seul travail des bénévoles.

L'approche retenue par la Société générale du cinéma s'avérant plutôt centralisatrice et *montréalaise* (les festivals en région obtenaient, dans les faits, assez peu de considération de la Société générale du cinéma en 1984-85), l'A.C.P.Q. a demandé à être consultée chaque fois que la Société générale du cinéma aura à étudier des projets émanant des régions.

En conséquence, l'A.C.P.Q. faisait, dans son mémoire, les recommandations suivantes:

«Prévoir un programme, à l'intention des cinémas parallèles, ayant pour fonction d'encourager, dans les différentes régions du Québec, l'innovation et l'excellence. (...)

Accorder à l'A.C.P.Q., seul regroupement québécois de salles non commerciales, un statut d'interlocuteur privilégié dans le dossier de la diffusion régionale du cinéma et créer un programme qui lui permette d'organiser des activités d'envergure nationale répondant aux besoins régionaux (tournées de cinéastes, expositions thématiques itinérantes, stage d'introduction à la culture cinématographique, stage de découverte du cinéma québécois, etc.). (...)

Ajouter un volet au programme de rénovation des salles de cinéma qui le rende accessible, sous certaines conditions, aux cinémas parallèles. (...)

Assouplir le programme de soutien aux événements cinématographiques de façon à rendre possible l'organisation de festivals et de manifestations cinématographiques dans toutes les régions du Québec. (...)

Intégrer tous les festivals, qu'ils soient internationaux ou régionaux, à une véritable stratégie nationale des festivals. (...)

Mettre sur pied, pour l'Année internationale de la jeunesse (1985), un programme permettant la mise en valeur du cinéma auprès de la clientèle des jeunes; ce programme devrait permettre, notamment, la production d'outils de promotion du cinéma destinés aux jeunes et aux multiplicateurs des réseaux scolaire, collégial, universitaire, municipal, culturel. (...)

Garantir une représentation réelle des cinémas paral-

lèles au conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma.» *(Mémoire de l'A.C.P.Q., pages 9 à 12).*

Par ailleurs, l'A.C.P.Q. demandait à l'Institut québécois du cinéma, comme elle l'avait demandé, quelques mois plus tôt, à la Régie du cinéma, de faire pression sur la direction de Radio-Québec pour obtenir que la programmation cinéma de la télévision d'État ne gêne plus la diffusion du cinéma dans les régions périphériques du Québec (voir copie de la lettre à monsieur Jacques Girard, président-directeur général de Radio-Québec, publiée dans ce numéro). Il nous a semblé que l'État québécois était en contradiction avec lui-même: d'un côté, il encourage le retour vers les salles, tandis que de l'autre, il subventionne un télédiffuseur qui court-circuite la diffusion du cinéma de qualité hors de Montréal.

L'A.C.P.Q. ne s'attend pas à ce que tout change du jour au lendemain mais souhaite, à tout le moins, que l'Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma posent quelques gestes concrets, de nature à *encourager* ceux qui tiennent, tant bien que mal, partout au Québec, le flambeau du cinéma de qualité. À ce propos, il faut souligner que l'Institut québécois du cinéma, dans son document *Orientations 1985-86*, adressé à la Société générale du cinéma en décembre 1984, recommande l'élimination de toute catégorisation parmi les exploitants. Elle le fait de la façon suivante (ce qui serait de nature à contribuer à cet encouragement évoqué plus tôt):

«Dans l'élaboration de ces programmes et l'attribution de son aide, la Société générale du cinéma devrait tenir compte de la qualité des oeuvres, du caractère culturel et des marchés visés et non de la structure corporative des entreprises. Compte tenu des caractéristiques du marché québécois et de l'industrie dans son ensemble, la Société générale du cinéma devrait accorder son aide indistinctement des caractéristiques: "parallèles", "indépendants" ou "commerciaux" des entreprises mais plutôt de leur contribution au développement de la cinématographie québécoise.»

Il y a là, en quelque sorte, une lueur d'espoir.

Je profite de la parution de ce premier numéro de *Ciné-Bulles,* en 1985, pour souhaiter à tous les membres de l'A.C.P.Q., à tous les abonnés de *Ciné-Bulles* et à tous les amis et partenaires de l'Association une année cinématographique 1985 à la hauteur de leurs aspirations. L'année 1985 pourrait bien marquer le début d'un renouveau...

C'est ce que je souhaite à tous.

Jean-Guy Côté
Président de l'Association
des cinémas parallèles
du Québec

Lettres mortes

Les deux lettres qui suivent ont été envoyées, en 1984, à Monsieur Jacques Girard, président-directeur général de Radio-Québec. Au moment d'aller sous presse, l'Association des cinémas parallèles du Québec n'avait reçu de réponse ni pour l'une ni pour l'autre de ces lettres.

Montréal, le 23 février 1984

Monsieur Jacques Girard,

L'Association des cinémas parallèles du Québec (A.C.P.Q.) qui regroupe plus de 50 salles de cinéma non commerciales réparties sur l'ensemble du territoire québécois, souhaite vivement que Radio-Québec renonce à éliminer les films sous-titrés de sa programmation. Nous comprenons que votre station veuille améliorer ses cotes d'écoute mais ne croyons pas que cette opération doive se faire au détriment des cinéphiles, une tranche de spectateurs qui ne peut compter sur la programmation des autres chaînes francophones pour voir des films étrangers en version originale.

Nous nous inquiétons de l'empressement avec lequel Radio-Québec se défait de sa vocation éducative pour chercher à rejoindre, grâce au cinéma, un plus large public. Sans faire l'apologie du happy few, nous estimons qu'il n'est pas vain de s'employer à l'éducation cinématographique des Québécois. Nous craignons sérieusement qu'en retirant les versions originales de sa programmation Radio-Québec ne gène la sortie en salles des films sous-titrés au Québec, imposant de la sorte aux cinéphiles québécois des versions françaises aseptisées, sans rapport avec les sonorités des langues étrangères.

Nous ne croyons pas qu'en reculant sur le terrain du sous-titrage, Radio-Québec contribuera, de manière originale, à la diffusion du cinéma de qualité au Québec. Nous ne pouvons qu'espérer une politique de programmation plus audacieuse de la part de "l'autre télévision".

Michel Coulombe
Directeur général
Association des cinémas parallèles du Québec